



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'Environnement
et du Développement durable**

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur le projet photovoltaïque sur un délaissé autoroutier à Saint-Jean-Védas (Hérault)

N°saisine : 2025-015045

N°MRAe : 2025APO114

Montpellier, le 16 septembre 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 11 juillet 2025, la préfecture de l'Hérault a sollicité l'avis de la MRAe sur un projet photovoltaïque sur un délaissé autoroutier à Saint-Jean-Védas (Hérault) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 11 septembre 2025.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.